



# Championnat Auvergne Rhône-Alpes

## BMX Race

5 et 6 Mai 2018  
Restauration - Stands  
Entrée gratuite  
Piste de la montagne



Credit photo: Julien BATTUT - Création: Stéphane FERON 2018



# LE REGLEMENT

Le règlement national 2018 sera le règlement de référence.

Seuls les pilotes licenciés en Auvergne Rhône-Alpes pourront participer.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conforme au règlement en vigueur. La lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée sur la plaque latérale.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

# EMARGEMENT

Il n'y aura pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site Internet de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer, dans les temps, qu'il est bien inscrit (et ce dans la bonne catégorie) et qu'il n'y a pas d'erreur sur le numéro du pilote.

# ESSAIS ET HORAIRES

## LES ESSAIS

Les essais avec grille s'effectueront par blocs :

BLOCS	CATEGORIES		PASTILLES
Bloc 1	Cruisers	Garçons + Filles	Pas de pastilles
Bloc 2	Prélicencié, poussin, pupille	Garçons + Filles	Bleue
Bloc 3	Benjamin	Garçons + Filles	Verte
Bloc 4	Minime, Cadet	Garçons + Filles	Jaune
Bloc 5	Femme 17 et + - Homme 19/24 - Homme 25/29 Homme 30 et + - Junior - Elite		Rouge

## LES HORAIRES

Le samedi :

10h30 – 13h00      Essais avec grille blocs 1 - 2 -3  
13 h 00 – 13 h 30      Pause – Piste fermée  
13 h 30 –              Manches blocs 1 – 2 – 3 suivies des phases finales 1/8, 1/4, 1/2 et finales

¼ d'heure après la fin des finales : remise des récompenses

Le dimanche :

09 h 30 – 11h30      Essais avec grille blocs 4 et 5  
11h30 – 12h15      Pause – Piste fermée  
12h15 –              Manches blocs 4 et 5 suivies des phases finales 1/8, 1/4, 1/2 et finales

¼ d'heure après la fin des finales remise des récompenses

# LES ENGAGEMENTS

L'engagement est fixé à :

- pour une épreuve 20 pouces **OU** Cruiser :
  - 6 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
  - 10 € par pilote pour les catégories Minime et plus
- pour une épreuve 20 pouces **ET** Cruiser :
  - 12 € par pilote.

# LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site Internet de la FFC "Engagements clubs".

Le règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club. (Paiement centralisé par le club). Chèque à l'ordre du **Montmélian Savoie BMX**.

Trois courses seront mises en ligne :

1. Coupe Rhône-Alpes 20 pouces
2. Coupe Rhône-Alpes 24 pouces
3. Coupe Rhône-Alpes 20 + 24 pouces

**Les inscriptions seront ouvertes 15 jours avant, jusqu'au Mercredi 25 Avril avant 20H.**  
**Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif.**

Le responsable du club veillera à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat

**A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre par jour de course.**

# REGLEMENT TECHNIQUE

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront s'engager.
- Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote, etc ....
- Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'loisir ne sont pas autorisés à participer au trophée ou au Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour les tenues vestimentaires ainsi que pour l'équipement des vélos.

**Les numéros sur le dos des maillots ne sont plus tolérés sur les courses Auvergne Rhône-Alpes.**

**Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.**

Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3ème manche pour apparaître dans le classement

**La participation au Trophée et au Championnat Régional BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au Challenge France 2019.**

**La participation au Championnat Régional BMX est obligatoire pour les pilotes nationaux.**

**En cas de problème médical ne permettant pas de participer à cette épreuve, merci de transmettre UNIQUEMENT au siège du Comité Auvergne-Rhône-Alpes, un certificat médical avant le 18 Mai.**

## **LES CATEGORIES (cf annexe 1)**

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés dans la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les filles Benjamin et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans la même catégorie, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Pour la catégorie Elite Homme, s'il y a moins de 4 pilotes, les pilotes courront avec la catégorie 19/24.

Pour la catégorie Elite Dame s'il y a moins de 4 pilotes, les pilotes intégreront la catégorie Femmes 17 et +.

Si moins de 4 pilotes dans la catégorie Femmes 17 et + Cruiser, elles rouleront avec les Cruisers Hommes 40 et +, tout en gardant un classement séparé.



CATEGORIES 2018 -  
Annexe 1.pdf

## **CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

Tous les pilotes licenciés dans le comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé au trophée régional ou au championnat seront classés. Les résultats seront consultables sur le site Internet du comité :

<http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com/>

Les catégories Benjamin et moins participeront au Trophée régional BMX Auvergne Rhône-Alpes

Le championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes est une épreuve officielle FFC. Un titre sera décerné à partir de la catégorie Minimale.

Le vainqueur de chaque catégorie du Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes (à partir de 4 pilotes) se verra décerner le titre de "champion BMX Auvergne-Rhône-Alpes".

Pour le championnat Auvergne-Rhône-Alpes et le Trophée Régional BMX Auvergne Rhône-Alpes, seuls les trois premiers de chaque catégorie recevront, sur le podium, une récompense remise par le comité Auvergne-Rhône-Alpes. Si le club organisateur le souhaite, les cinq autres finalistes recevront une récompense, hors cérémonie protocolaire

Le club pourra ajouter des récompenses. A spécifier sur les invitations La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée en tout point (Cf. § 6-Sanctions et appels – 6.9.005).

## **RESTAURATION ET BUVETTE**

Une buvette sera tenue le vendredi soir, le samedi et le dimanche par les bénévoles du club. Les verres sont consignés. Un concert sera proposé le samedi soir.

Nous vous proposons aussi la restauration le samedi soir, dimanche matin (dès 7h00) et midi

## HEBERGEMENT ET AIRE DE CAMPING

Un terrain situé à côté de la piste pourra recevoir les camping-cars, les tentes et caravanes. Le placement est libre et gratuit. Il n'y aura pas d'électricité ni d'eau. Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux.

## ACCES ET STATIONNEMENT

Montmélian Savoie BMX  
Rue Antoine Besson  
73800 Montmélian

Un fléchage sera mis en place depuis les axes menant aux entrées de la ville de Montmélian. Le stationnement des véhicules légers sera organisé à proximité du terrain de BMX.

Plus d'infos :  
**07.78.81.62.12**

## ENTRAÎNEMENT LIBRE

La piste sera ouverte le vendredi soir de 18h à 20h selon les conditions météorologiques sans grille.

**Les pilotes évolueront sous l'entière responsabilité des parents.**

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes  
Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est  
Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité Aura Zone Est  
Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes